

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 29 AVRIL 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° ... - DENOMINATION DES VOIES ET PLACES PUBLIQUES – Confirmation de dénomination – Enclos des Récollets – Point à soumettre au Conseil communal.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1122-30, L1122-32, L1133-I et L1133-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu le décret du Conseil Culturel de la Communauté Française, en date du 12 avril 1974, relatif aux noms des voies publiques, modifié par le décret du 03 juillet 1986 ;

Vu le souhait des riverains que leur situation soit régularisée et que leur domicile porte officiellement le nom d'Enclos des Récollets ;

Vu le courrier du 19 mars 2019 sollicitant l'avis de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie, Section Wallonne, sur la proposition de régulariser cette dénomination ;

Vu l'avis de la Commission susvisée, formulé dans la lettre de Madame Martine WILLEMS, Responsable de la section wallonne de la Commission en date du 26 mars 2019 et dans laquelle celle-ci émet quelques réserves ;

Vu l'avis émis par la Section "Administration générale – Police - Sécurité – Aménagement du Territoire" en sa séance du 25 avril 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

ARRETE:

Art. 1.- La dénomination "Enclos des Récollets" est confirmée.

Art. 2.- Le présent arrêté sera publié dans les formes légales, puis sera transmis, pour information, à M. le Ministre des Finances (Administration de l'Enregistrement et des Domaines), au Service Régional d'incendie, aux Services de Police de la Zone "Vesdre", aux différents Services communaux concernés (Signalisation, Urbanisme, Recette, Population, Finances, Documentation-Archives) ainsi qu'à M. le Percepteur principal de la Poste à Verviers et à M. le Greffier du Tribunal de Police.